



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 76 – NOVEMBRE 2019
Recueil publié le 26 novembre 2019

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 76 – NOVEMBRE 2019

Recueil publié le 26 novembre 2019

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES (DRCTAJ)

- ARRETE n°19-DRCTAJ/2-638 portant désignation de Madame Sibylle SAMOYAUULT, directrice de cabinet pour assurer la suppléance du sous-préfet des Sables d'Olonne et délégation générale de signature

SOUS-PREFECTURE DES SABLES D'OLONNE

- ARRETE N°19-SPS-139 Accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020



PRÉFET DE LA VENDÉE

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau du contentieux interministériel

A R R E T E N° 19 –DRCTAJ/2-638
portant désignation de Madame Sibylle SAMOYAUULT, directrice de cabinet pour assurer la suppléance
du sous-préfet des Sables d'Olonne et délégation générale de signature

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU Le décret du Président de la République du 12 juillet 2017 portant nomination de **Monsieur Benoît BROCARD en qualité de préfet de la Vendée,**
- VU le décret du Président de la République du 8 août 2017 portant nomination de **Madame Sibylle SAMOYAUULT en qualité de directrice de cabinet du préfet de la Vendée,** et son rectificatif, paru au journal officiel du 19 août 2017,
- VU le décret du Président de la République du 12 juin 2018 portant nomination de **Monsieur François-Claude PLAISANT, en qualité de Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée ;**
- VU le décret du Président de la République du 30 juillet 2019 portant nomination de **Monsieur Thierry BONNET, en qualité de Sous-préfet des Sables d'Olonne,**
- VU la décision d'affectation du 29 septembre 2017 portant nomination de **Madame Jeanne RONDEAU, attachée principale d'administration,** à la Sous-préfecture des Sables d'Olonne **en qualité de Secrétaire générale de la Sous-préfecture des Sables d'Olonne,**

A R R E T E :

Article 1 - Madame Sibylle SAMOYAUULT, directrice de cabinet de la préfecture de la Vendée, est chargée de suppléer le sous-préfet des Sables d'Olonne à compter du 25 novembre 2019 et jusqu'à la fin de son empêchement.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à **Madame Sibylle SAMOYAULT**, directrice de cabinet de la préfecture de la Vendée, chargée de la suppléance du sous-préfet des Sables d'Olonne, dans les limites de l'arrondissement des Sables d'Olonne, pour les matières suivantes:

I - Cabinet :

I-1 - Armes

- I-1a - Récépissés de déclarations et décisions relatives à l'acquisition, la détention d'armes et de munitions,
- I-1b - Décisions relatives à la remise des armes et munitions détenues par les personnes dont le comportement ou l'état de santé présente un danger grave et immédiat pour elles-mêmes ou pour autrui (articles L. 312-7 et suivants du code de la sécurité intérieure)
- I-1c - Cartes européennes d'armes à feu.

I-2 – Établissement recevant du public

Convocations des commissions de sécurité

I-3 - Élections

- I-3a - Acceptation de la démission des adjoints aux maires.
- I-3b - Récépissés des déclarations de candidatures des élections municipales.
- I-3c - Institution de la commission de propagande pour toute élection municipale partielle dans une commune de plus de 2.500 habitants située dans l'arrondissement.

I-4 – Médailles sauf les diplômes

I-5 Les attestations de duplicata de permis de chasse

I-6 - Réquisitions de logements.

II - Titres et droits à conduire

II-1 - Oppositions de sortie du territoire national pour les mineurs.

II-2- Mesures individuelles de suspension provisoire du permis de conduire ou d'interdiction de se présenter à l'examen du permis de conduire, décisions portant restriction de sa validité et avertissements à la suite d'infractions commises dans le ressort de l'arrondissement.

II-3- Arrêtés et décisions concernant le permis de conduire après examen médical.

II-4 - Toutes correspondances relatives aux visites médicales d'aptitude à la conduite

II-5 - Création de fourrières automobiles.

II-6 - Arrêté d'immobilisation et/ou de mise en fourrière, à titre provisoire, de véhicules en cas d'infraction constatée pour laquelle une peine de confiscation obligatoire est encourue (article L. 325-1-2 du code de la route).

III – Réglementation et ingénierie territoriale

III-1 - Réglementation

III-1a - Épreuves sportives :

- Autorisations d'organiser des épreuves sportives automobiles, cyclomotoristes, cyclistes et pédestres sur voies ouvertes à la circulation pour les manifestations se déroulant :
 - * exclusivement sur l'arrondissement des SABLES D'OLONNE
 - * ou à la fois sur les arrondissements de FONTENAY-LE-COMTE et des SABLES D'OLONNE, lorsque le départ est donné dans l'arrondissement des SABLES D'OLONNE.

Autorisations d'organiser des épreuves sportives automobiles, cyclomotoristes, cyclistes et pédestres dans les lieux non ouverts à la circulation dans la mesure où ces manifestations se déroulent exclusivement dans la limite de l'arrondissement des SABLES D'OLONNE.

- Délivrance des récépissés de déclaration pour les randonnées automobiles, cyclomotoristes, cyclistes et pédestres ainsi que les courses motorisées sur circuit homologué- sauf les manifestations non motorisées se déroulant sur le territoire d'une seule commune (compétence communale) - dont le déroulement a lieu :
- * exclusivement sur l'arrondissement des SABLES D'OLONNE
 - * ou à la fois sur les arrondissements de FONTENAY-LE-COMTE et des SABLES D'OLONNE, lorsque le départ est donné dans l'arrondissement des SABLES D'OLONNE.
- Homologation des terrains d'épreuves sportives pour les véhicules à moteur.

III-1b - Débits de boissons

- Avertissements et fermeture des débits de boissons et des restaurants dans les cas et pour les durées prévus à l'article L 3332-15 du Code de la santé publique.
- Décisions relatives à la diffusion de la musique amplifiée
- Autorisations de fermeture tardive de débits de boissons et des établissements recevant du public.
- Lettre d'information aux notaires sur les mesures administratives des débits de boisson de l'arrondissement

III-1c - Réglementation du bruit. Dérogations à l'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 du 12 juillet 2013.

III-1d - Autorisations de surveillance à partir de la voie publique.

III-1e - Récépissés de déclaration des rassemblements festifs à caractère musical (articles R. 211-2 s du code de la sécurité intérieure).

III-1f - Récépissés de déclaration des tirs de feux d'artifice.

III-1g - Récépissés des déclarations des associations loi 1901

III-1h - Autorisations de mises en circulation de petits trains routiers.

III-1i- Autorisations de quêtes sur la voie publique.

III-1j - Autorisations d'inhumation dans les propriétés privées.

III-1k- Création, agrandissement, transfert ou fermeture des cimetières.

III-2 Administration communale

III-2a -Lettres d'observations et lettres valant recours gracieux dans le cadre du contrôle budgétaire et du contrôle de légalité exercés avec l'aide de la direction des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques.

III-2b - Lettres informant, à leur demande, les autorités locales de l'arrondissement que le représentant de l'Etat n'a pas l'intention de déférer au Tribunal administratif un de leurs actes transmis en application du premier alinéa de l'article 3 de la loi n°82.213.

III-2c -Création de groupements intercommunaux dans le cadre de l'arrondissement, modification des conditions initiales de fonctionnement et de durée, modification de leur périmètre, extension de leurs attributions.

III-2d - Autorisations de pénétrer sur terrains privés.

III-2e - Substitution aux maires dans les cas prévus aux articles L. 2122.34 et L. 2215.1 du code général des collectivités territoriales.

III-2f - Substitution aux maires dans les cas prévus à l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme.

III-2g -Toutes correspondances relatives à l'instruction des dossiers de demande de subvention par les collectivités territoriales

III-3 Administration générale

III-3a - Enquêtes administratives et publiques préalables à l'institution de servitudes diverses (passages de lignes électriques, servitudes radio électriques, aéronautiques, poses de canalisations).

III-3b - Actes se rapportant à la procédure d'enquête publique pour les installations classées pour la protection de l'environnement.

III-3c - Actes se rapportant à la procédure d'enquête publique « législation loi sur l'eau et les milieux aquatiques et marins».

IV – Affaires communes

IV-1 – Toutes correspondances n'entrant pas dans l'exercice d'un pouvoir de décision

IV-2- Les visas des actes des autorités locales

IV-3 - Les copies conformes et pièces annexes de décisions et d'actes préfectoraux.

Article 3 - Délégation de signature est donnée à **Madame Sibylle SAMOYAUULT**, directrice de cabinet de la préfecture de la Vendée, **suppléante du sous-préfet des Sables d'Olonne**, à l'effet de signer, au nom de l'État, les conventions ci-après avec les acteurs locaux de l'arrondissement des SABLES D'OLONNE et pour des actions conduites dans l'arrondissement des SABLES D'OLONNE:

- convention du programme local de l'habitat (loi d'orientation pour la ville n°91.662 du 13 juillet 1991 et décret n°92.459 du 22 mai 1992).
- conventions pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation TVA.

Article 4 – La délégation est donnée à **Madame Jeanne RONDEAU**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, exerçant les fonctions de Secrétaire générale de la Sous-préfecture des SABLES D'OLONNE, à l'exception des attributions énumérées à l'article 1 : I-3a ; III-2; et à l'article 2.

Article 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne RONDEAU, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jérôme DUBOS, attaché d'administration**, pour les attributions indiquées à l'article précédent.

Lorsque Madame Jeanne RONDEAU, ainsi que Monsieur Jérôme DUBOS seront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature sera exercée par **Madame Catherine AUDIBERT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle**, pour les attributions énumérées à l'article 3.

Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sibylle SAMOYAUULT**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Madame Annick PAQUET, Sous-préfète de Fontenay-le-Comte**.

Lorsque Madame Sibylle SAMOYAUULT et Madame Annick PAQUET se trouveront simultanément absents ou empêchés, la même délégation de signature sera exercée par **Monsieur François-Claude PLAISANT, Sous-préfet, secrétaire général**.

Article 7 – Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 8- Le Secrétaire général de la préfecture de la Vendée, la Sous-préfète, directrice de Cabinet et la Sous-préfète de Fontenay-le-Comte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sous forme numérique au recueil des actes administratifs de la préfecture, consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 25 novembre 2019

Le Préfet

Benoît BROCARD





Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA VENDEE

ARRETE N° 19-SPS-139

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral n°19-DRCTAJ/2-595 portant délégation générale de signature à Monsieur Thierry BONNET Sous-Préfet des Sables d'Olonne ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'olonne,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ALCOVER Cyril**
Responsable commercial, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Madame BORDERON Edith**
Employée de banque, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE, NANTES
demeurant à LA CHAIZE-GIRAUD
- **Madame BRETIN Isabelle**
Opérateur de production, GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE LA BROSSE TENAUD,
SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU
demeurant à SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE
- **Madame CHENE Laëtitia**
Analyste gestion des communications, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE,
NANTES
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Madame DOUILLARD Virginie**
Chargée de clientèle agricole assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, RENNES
demeurant à LA BERNARDIERE
- **Madame GABARD Clarisse**
Employée administratif, ELIVIA Cholet, CHOLET
demeurant à LA FLOCELLIERE
- **Monsieur GUIBERT Benoit**
Employé, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE, NANTES
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX
- **Madame JOUANNAUX Laurence**
Conseillère en gestion du patrimoine, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE,
NANTES
demeurant à CHALLANS

- **Monsieur LAMBERT Vincent**
Cadre bancaire, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE, NANTES
demeurant à LA CHAPELLE-ACHARD
- **Monsieur LEFEUVRE Philippe**
Laitier, EURIAL LAIT, NANTES
demeurant à LES LUCS-SUR-BOULOGNE
- **Madame LIMOUSIN Nadine**
Opérateur de production, GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE LA BROSSE TENAUD,
SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU
demeurant à FROIDFOND
- **Madame MERAND Sandrine**
Responsable qualité, ELIVIA Cholet, CHOLET
demeurant à LA BRUFFIERE
- **Monsieur MERCIER Ivan**
Responsable serre, PEPINIÈRES VITICOLES MERCIER FRÈRES, VIX
demeurant à VIX
- **Monsieur MOUNEREAU Samuel**
Employé de banque, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE, NANTES
demeurant à L'HERBERGEMENT
- **Madame NGUYEN Fabienne**
Ouvrière avicole, ORVIA, VIEILLEVIGNE
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU
- **Monsieur OLIVIER Stéphane**
Conducteur de ligne, EURIAL BEURRE FROMAGE, BELLEVIGNY
demeurant à SAINT-PHILBERT-DE-BOUAIN
- **Monsieur PAQUEREAU Jean-Michel**
Mécanicien forgeron, Ets MENANTEAU, ESSARTS EN BOCAGE
demeurant à SAINTE-FLORENCE
- **Madame PLANCHET Sylvie**
Assistante ressources humaines, COUVOIRS ORVIA SEVRE MAINE, LE PIN
demeurant à LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR
- **Monsieur PLISSONNEAU Bernard**
Chauffeur laitier, SOCIÉTÉ EURIAL, NANTES
demeurant à SAINT-FLORENT-DES-BOIS
- **Madame POUPIN Karine**
Assistante administrative, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES, PARIS
demeurant à CHATEAU-GUIBERT
- **Monsieur RAFFE Jérôme**
Salarié Agro Alimentaire, EURIAL SERVICES, NANTES
demeurant à CHATEAU-GUIBERT

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame BOSSARD Brigitte**
Technicienne assurances, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT
demeurant à BOURNEZEAU
- **Monsieur CHIRON Serge**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LES HERBIERS
demeurant à SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX
- **Monsieur FONTENEAU Yannick**
Chauffeur laitier, TERRA LACTA, SURGERES
demeurant à L'HERBERGEMENT
- **Madame GUIGNER Nathalie**
Conseiller clientèle multicanal, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE, NANTES
demeurant à LES SABLES-D'OLONNE
- **Monsieur LUSSEAU Philippe**
Salarié, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT
demeurant à AIZENAY
- **Madame MANDIN Lysiane**
Commerciale, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT
demeurant à CHAUCHE
- **Monsieur MILET Eric**
Responsable maintenance, ELIVIA, LES HERBIERS
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS
- **Monsieur ORCEAU Thierry**
Salarié, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE, NANTES
demeurant à LE POIRE-SUR-VIE
- **Monsieur PAQUEREAU Jean-Michel**
Mécanicien forgeron, Ets MENANTEAU, ESSARTS EN BOCAGE
demeurant à SAINTE-FLORENCE
- **Monsieur PUAUD Guy**
Retraité, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON
demeurant à LA REORTHE
- **Madame REMAUD Véronique**
Assistante, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Madame RENAUD Dominique**
Chargée de développement ressources humaines, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE
VENDÉE, NANTES
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Monsieur SAUNIERE Philippe**
Employé de banque, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE, NANTES
demeurant à CHAVAGNES-EN-PAILLERS

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur FORTIN Laurent**
Ouvrier d'abattoir, ELIVIA, LES HERBIERS
demeurant à LES HERBIERS

- **Monsieur HERBRETEAU Patrick**
Adjoint collecte, TERRA LACTA, SURGERES
demeurant à CORPE
- **Monsieur KEROUEDAN Jean-Yves**
Cadre bancaire, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE, NANTES
demeurant à CHATEAU-D'OLONNE
- **Madame SACHOT GUYLAINE**
Conseiller relation client, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT
demeurant à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BARON Michel**
Magasinier, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON
demeurant à CHANTONNAY
- **Monsieur CAILLAUD Christophe**
Employé MSA, MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE, LA ROCHE SUR YON
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Monsieur DOUX Jacques**
Employé de banque, CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE, NANTES
demeurant à TALMONT-SAINT-HILAIRE
- **Monsieur GAUTIER Hervé**
Technicien, MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE, LA ROCHE SUR YON
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Monsieur MOUSSION Jean-Pierre**
Chauffeur laitier, TERRA LACTA, SURGERES
demeurant à SAINT-MICHEL-EN-L'HERM
- **Monsieur PEPIN Michel**
Responsable expédition, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON
demeurant à SALIGNY
- **Madame RAGOT Chantal**
Analyste d'assurances, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT
demeurant à FOUSSAIS-PAYRE
- **Monsieur THIZON Serge**
Chauffeur laitier, TERRA LACTA, SURGERES
demeurant à GRUES

Article 5 : Le secrétaire général et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait aux Sables d'Olonne, le 26 novembre 2019
pour le Préfet,
pour le Sous-Préfet des Sables d'Olonne

la Secrétaire générale de la Sous-Préfecture

Jeanne Rondeau